**Important**

**À tous les citoyens et citoyennes**

**Municipalité de Saint-Valérien**

**Avis public du 11 février 2021**

**Mot du maire**

Le premier ministre monsieur François Legault a annoncé qu’à compter du lundi 8 février 2021, la région du Bas-Saint-Laurent passerait d’un niveau d’alerte sanitaire rouge à un niveau d’alerte sanitaire orange accompagnée de nouvelles mesures dont la possibilité d’activités extérieures organisées d’un maximum de 8 personnes, du maintien de la fermeture des lieux publics, d’une ouverture partielle des bibliothèques et d’un couvre-feu maintenant de 21h30 à 5h du matin.

Je vous informe donc des mesures qui sont mises en place suite à une résolution du conseil municipal du 8 février **pour la période du 9 février au 7 mars inclusivement soit** :

1. Patinoire extérieure : Maximum de 25 personnes et autorisation de parties de hockey organisées d’un maximum de 8 personnes.
2. Centre communautaire : Fermeture des locaux sauf pour les exceptions suivantes:
	1. Autorisation de l’accès au vestiaire (local pour les patins) du sous-sol uniquement pour les classes du primaire sous supervision du professeur d’éducation physique;
	2. Autorisation d’accès au centre de conditionnement physique d’un maximum de 2 personnes en respectant les règles sanitaires et du couvre-feu. Pour toutes informations, veuillez communiquer avec monsieur Alain Lachapelle à l’adresse courriel : colac@globetrotter.net ou au 418-736-4322.
	3. Ouverture prévue de la bibliothèque pour le 22 février suite à la fin des travaux de rénovation en respect des règles sanitaires émises par la santé publique;
	4. Accès uniquement au personnel autorisé et aux entreprises responsables des travaux d’aménagement de la bibliothèque.

**Séance du Conseil municipal du 8 février**

Lors de cette séance du Conseil municipal, deux projets de règlements de concordance, le premier modifiant le plan d’urbanisme et le second modifiant le règlement de zonage ont été adoptés. Ces deux projets de règlements feront l’objet d’une consultation publique écrite au cours des prochaines semaines (voir l’avis public à la page suivante).

Un projet de modification du règlement relatif à l’interdiction de certains plastiques a aussi été adopté précisant une nouvelle date d’entrée en vigueur du règlement soit le 1er juin 2021.

Le conseil municipal appuie le Recensement 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca).

Robert Savoie, maire

**Recensement et emploi Statistique Canada**

Le directeur général, Bureau de gestion du recensement, a annoncé que le prochain recensement se déroulera en mai 2021. Afin de réaliser cette activité, Statistique Canada embauchera environ 32 000 personnes partout au pays pour aider à la collecte des données du recensement. Pour les personnes intéressées par ces possibilités d’emplois, vous retrouverez les informations à l’adresse web suivante :

https://recensement.gc.ca/jobs-emplois-fra.htm

**Prochaine distribution de Moisson Rimouski-Neigette**

La prochaine distribution de l’aide alimentaire de Moisson Rimouski-Neigette aura lieu **mercredi le 24 février 2021** en après-midi au Centre communautaire de Saint-Valérien. Du fait que ce service est considéré essentiel, les bénévoles dédiés à cette activité auront accès au Centre communautaire. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Diane Leclerc 418 736-5047 poste 4.

AVIS PUBLIC

**Consultation publique écrite sur les projets de règlement de concordance # 2021-333 modifiant le plan d’urbanisme pour la municipalité de Saint-Valérien afin d’assurer la concordance au règlement 20-02 et 2021-334 modifiant le règlement de zonage pour la municipalité de Saint-Valérien afin d’assurer la concordance au schéma d’aménagement suite à l’entrée en vigueur du règlement 20-02**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien tiendra une **consultation publique écrite** selon la procédure prévue du ministre de la Santé et des Services sociaux. Cette consultation portera sur les projets de règlement de concordance # 2021-333 et # 2021-334 adoptés le 8 février 2021, dans le but de modifier le plan d’urbanisme et le règlement de zonage afin d’assurer la concordance au règlement 20-02 de la MRC de Rimouski-Neigette modifiant le schéma d’aménagement et de développement.

Les projets de règlement sont disponibles sur le site WEB de la Municipalité ([www.municipalite.saint-valerien.qc.ca](http://www.municipalite.saint-valerien.qc.ca)).

Vos représentations ou commentaires écrits sur les projets de règlement # 2021-333 et # 2021-334 peuvent être adressés à la Municipalité, du 11 février au 4 mars 2021, en écrivant à la soussignée à l’adresse courriel suivante : direction@municipalite.saint-valerien.qc.ca ou au 181, route Centrale, C.P. 9, Saint-Valérien, QC G0L 4E0.

DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 10e JOUR DE FÉVRIER 2021.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Marie-Paule Cimon, directrice générale